



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 5 décembre 2022, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

252-12-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

253-12-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 7 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

254-12-2022

5.1 DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier-trésorier, M. Alexandre Côté, informe l'assemblée du dépôt à son bureau, en date du 5 décembre 2022, des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal produites conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

255-12-2022

5.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Communication est donnée d'un rapport de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relatif à l'adoption établissant, pour l'année civile 2023, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

ATTENDU les dispositions de l'article 148 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyée par M. Douglas Beard d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey pour l'année civile 2023, en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal, aux jours et aux heures de début de chacune d'elles indiqués au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduit.

2023	Jour	Régulière 20h00
9 janvier	lundi	x
6 février	lundi	x
6 mars	lundi	x
3 avril	lundi	x
2 mai	mardi	x
5 juin	lundi	x
4 juillet	mardi	x
7 août	lundi	x
5 septembre	mardi	x
2 octobre	lundi	x
6 novembre	lundi	x
4 décembre	lundi	x
14 décembre budget	jeudi	x



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

256-12-2022

5.3 APPUI À LA VILLE DE VICTORIAVILLE AUX JEUX DU QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

257-12-2022

5.4 NOMINATION D'UNE PERSONNE, SUR UNE BASE PERMANENTE, AU POSTE DE CADRE (D'INSPECTRICE MUNICIPALE) AU SEIN DU SERVICE D'INSPECTION

Communication est donné par M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relatif à la nomination, sur une base permanente, de Mme Véronique Auger au poste d'inspectrice municipale.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination, sur une base permanente, de Mme Véronique Auger au poste d'inspectrice municipale et ce, à compter 14 novembre 2022 et ce, aux termes d'une probation satisfaisante.

258-12-2022

5.5 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT N° 578 RELATIF À LA NUMÉROTATION, L'AFFICHAGE ET L'INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, M. Éric Provencher donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 578 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques et dépôt du projet de règlement numéro 578-2

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

259-12-2022

5.6 **AVIS DE MOTION** À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 600 CONCERNANT LE MESURAGE ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-1

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Douglas Beard donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 600 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques et dépôt du projet de règlement numéro 600-1.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal

260-12-2022

5.7 **RENOUVELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA FQM POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2023 au coût de 2 245,41 \$ taxes incluses.

261-12-2022

5.8 **PROJET DE MOBILITÉ DURABLE / VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ** **PROJET DE MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC désirent présenter un projet de mobilité durable dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Gauvin appuyé par M. Simon Lauzière et résolu 5 contre 1 que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à participer au projet de mobilité durable et à assumer une partie des coûts.

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

– Que la municipalité se réserve le droit de se retirer après 2 ans si le projet n'est pas viable financièrement.

– Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

Adopté à la majorité des conseillers présents

262-12-2022

5.9 **AVIS DE MOTION** À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

DE VOIRIE (VOLET REDRESSEMENT) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 626

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, Mme Marie Gauvin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt en vue de financer les travaux pour le chemin de la rivière dans le cadre du programme PAVL- volet redressement et dépôt du projet de règlement numéro 626.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal

263-12-2022

5.10 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE NOVEMBRE 2022

COMPTES À PAYER 119 479,48 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leur satisfaction;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Pour le mois de novembre 5 appels, dont 4 appels de premier répondant et 1 vérification.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

264-12-2022

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – volet redressement (PAVL) dossier # ULT62262, GDM 20221025- 009

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet Redressement, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser les interventions sur le réseau routier municipal prévu au tableau de priorisation du plan de sécurité, ainsi que celles situées sur le réseau routier local prioritaire de niveaux 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention

ATTENDU QUE la compensation au programme d'aide maximale à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement versé est de 567 785 \$.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL volet-Redressement) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller M. Mario Lemire

Appuyé par le conseiller M. Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey certifie que **le directeur général Alexandre Côté et le maire suppléant Simon Lauzière** sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

265-12-2022

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

11 demandes de permis et certificats, une valeur approx. de 173 000 \$

266-12-2022

9.2 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXTENSION DU CAMPING CENTRAL EN VERTU DE L'ART. 62 DE LA LPTAA -LOT 5 739 016 DU CADASTRE DE QUÉBEC MATRICULE : 0473-14-2693

Considérant que; les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'appui dans un dossier CPTAQ;

Considérant que; l'article 62 de la loi de la protection du territoire et des activités agricoles est prévu pour des projets tels que celui détaillé ci-haut;

Considérant que; l'appui vise à bonifier une demande d'autorisation faite à la CPTAQ qui aurait des retombées économiques positives pour la municipalité;

Considérant que; le projet permettrait au Camping central d'avoir des installations sanitaires conformes;

Considérant que; le projet s'harmonise avec le schéma d'urbanisme;

Considérant que; le comité d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer cette demande auprès de la CPTAQ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen

Appuyée par M. Simon Lauzière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

il est résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'approuver la recommandation du comité d'urbanisme et dont la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande comme demandé à l'effet de permettre l'extension du camping central sur le lot 5 739 016.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

267-12-2022

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 9 janvier 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

11.2 Intervention de Mme Diane Cormier.

Madame Cormier informe la signification du ruban blanc remis au membre du conseil avant la séance du conseil et sur l'importance de dénoncer la violence faite aux femmes. Mme Diane Cormier et Mme Gisèle Laroche Bernier remercient les membres du conseil d'avoir fait reconnaître l'hôtel de ville comme lieux sécuritaire pour les victimes de violences conjugales.

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Provencher fait un retour sur l'activité du Noël des enfants et remercie ses collègues élus qui ont participé à l'événement. Mme Gauvin et M. le maire félicitent M. Provencher pour son implication.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Marc Fournier formule diverses questions et reçoit les réponses de la part du maire, M. Sylvain Cormier ainsi que du conseil.

268-12-2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21 h 25

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier